

Orthevielle

Bulletin Municipal



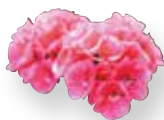
Au  du Pays d'Orthe



Orthevielle

Bulletin Municipal

Sommaire



Vie Municipale

- | Le mot du Maire 03
- | Budget 04
- | Voirie 06
- | Bâtiments 08
- | Sobriété énergétique 09
- | Plan communal de sauvegarde 10
- | Brèves 11
- | Environnement 12
- | Fleurissement 13
- | Animations 14
- | Enfance - Jeunesse 15
- | Aide sociale 18



Dossier Aides Energies

- | Electricité 21
- | Aides financières pour la transition énergétique 22
- | Chèques Énergie 23
- | Gestes économies 24



Vie Associative

- | ACCA 25
- | APE 26
- | Anciens Combattants 26
- | Amicale Orthevielloise des Retraités 27
- | ASO 27
- | Canta Plasé 29
- | Comité des fêtes 29
- | Orthevielle Autrement 30
- | Médiathèque 30
- | Tous en Cirk 31

Photos : Denise DARROUZÈS,
Sandra LIGNAU, Didier MOUSTIÉ,
Geneviève PUYARENA,
Sandrine THEISEN, ASSOS
Freepik / Pixabay

Création : studio

Impression : Imprimerie Gutenberg

Édito

L'allègement des mesures sanitaires et notamment l'arrêt du port du masque ont permis un retour à la vie normale et l'organisation de quelques festivités dans le village malgré un été caniculaire.

Grâce à une gestion raisonnée, la commune, soucieuse du bien-être de sa jeunesse, a pu créer cette année des structures de sport et de loisirs. Après l'édification d'un city stade, une aire de jeux pour les plus petits a vu le jour près de la mairie, favorisant ainsi un point de rencontres et d'échanges multigénérationnels.

L'avenir de la commune se prépare aujourd'hui. C'est dans cet esprit de responsabilité et de vision à long terme que la municipalité a enrichi son patrimoine foncier en achetant divers biens immobiliers au centre bourg qui amèneront aux prochains élus municipaux de nouvelles recettes qui permettront de continuer à offrir des services, des structures, des loisirs aux Ortheviellois.

Compte tenu de l'augmentation des coûts de l'énergie, les élus sont également amenés à adopter une stratégie globale de performance énergétique et à mener une réflexion quant aux futurs investissements. Il faudra trouver le juste équilibre pour faire face aux difficultés croissantes tout en continuant à faire évoluer nos projets ; un vrai défi pour nous.



Malgré toutes les difficultés quotidiennes auxquelles chacun de nous doit faire face, Je vous souhaite à tous une excellente année 2023.

Le Maire,
Didier MOUSTIÉ



Le budget de la commune

Le budget 2021 en chiffres

Sur la section de fonctionnement

Recettes	1 433 360 €
Dépenses	543 448 €
Excédent	+ 889 912 €

Sur la section d'investissement

Recettes	723 154 €
Dépenses	284 212 €
Excédent	+ 438 942 €

Les investissements réalisés en 2021

(montant 284 212 €)

Achat maison « Petit Lahourcade »	130 000 €
Travaux accessibilité de l'église	21 798 €
Travaux chemin piétonnier	19 596 €
Frais géomètre	1 609 €
Acquisition tracteur tondeuse	5 500 €
Cuve fuel	1 506 €
Vidéoprojecteur médiathèque	4 703 €
Mobilier médiathèque mairie	21 615 €
Travaux bâtiments communaux	36 009 €
Remboursement d'emprunts	35 411 €
Dépôts et cautionnements versés	650 €
Moins-value vente tracteur	4 794 €
Signalétique voirie	1 014 €

Le conseil municipal par ses choix budgétaires, essaie de maintenir un très bon niveau de service public tout en investissant pour l'avenir du village et le confort des administrés.

L'acquisition de la maison « Petit Lahourcade » à proximité de la mairie, trouve bien sa place au milieu du village pour l'installation future d'un professionnel de santé.

Pour favoriser l'amélioration du quotidien de la population, des aménagements urbains ont été réalisés : travaux d'accessibilité de l'église, cheminement piétonnier devant le fronton.

Enfin, des travaux d'entretien du patrimoine immobilier ont été réalisés notamment à la médiathèque, à l'école et au local pelote.

Le budget primitif 2022

Il est orienté vers l'enfance jeunesse et l'éducation. Le city stade prévu au budget 2021 a vu le jour début 2022. L'aire de jeux petite enfance a débuté à l'automne 2022.

Le budget prévoit également l'acquisition foncière de l'ensemble immobilier « Caverie de Mongay » qui permettra aux futurs élus de continuer à investir pour améliorer le bien-être de tous.

D'autres projets comme l'extension du groupe scolaire et de la cantine (en collaboration avec la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans) sont inscrits au budget mais ne verront leur réalisation que dans les prochaines années, car les études, les aides et financements, les marchés publics prennent du temps pour la réalisation d'objectifs aussi importants.

Le tracteur communal sera changé cette année car ce matériel n'est plus adapté à son utilisation.



I Les projets d'investissements 2022 (montant 284 212 €)

Achat terrains	463 150 €
Travaux rénovation « Petit Lahourcade »	210 000 €
City stade	110 000 €
Aire de jeux	67 508 €
Acquisition tracteur	62 400 €
Achat rigoleuse	8 700 €
Achat matériel	19 866 €
Revitalisation centre bourg (parking fronton, boudrome, mobilier urbain....)	62 875 €
Extension groupe scolaire	225 250 €
Matériel cantine	1 000 €
Travaux bâtiments	14 062 €
Signalétique voirie	950 €
Cimetière	4 000 €
Lavoir	4 468 €
Travaux d'aménagement urbain et de voirie	68 756 €
Remboursement d'emprunts	54 985 €
Dépenses imprévues	13 543 €

I Recettes d'investissements (1 391 513 €)

Excédent d'investissement reporté	438 942 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	769 912 €
Fonds de compensation de la TVA	23 516 €
Taxe d'aménagement	23 512 €
Dépôts et cautionnement reçus	602 €
Subventions (FEC, DETR, CAF)	131 971 €
Amortissements	3 058 €

I Les taux d'imposition votés en 2021 restent inchangés pour l'année 2022

Taxe foncière (non bâti)	60.28 %
Taxe foncière (bâti)	30.65 %



I Constitution de réserve foncière

Cela correspond à l'acquisition progressive de terrains ou de bâtiments, dans l'intérêt général, afin d'anticiper des actions ou opérations futures.

Elle doit permettre, à plus ou moins long terme, de réaliser des opérations d'aménagement, de restauration immobilière, des lotissements, des actions de développement social de quartiers ou d'accompagnement de la politique du logement etc..

La famille Lamouliatte ayant mis en vente ses biens localisés en centre bourg, il est apparu opportun au conseil municipal de se positionner. Les vendeurs ne souhaitant pas dissocier les terrains nus des immeubles bâtis, la commune a donc acheté l'intégralité le 10 novembre.

Ce grand ensemble immobilier comprenant une maison d'habitation et diverses dépendances, (grange, pressoir, écurie, pigeonnier, orangerie ...) sera mis en vente en 2023 tandis que les terres seront conservées en réserve foncière communale pour permettre des actions futures lors des prochains mandats.



I Voirie

I Pour rappel

Issue de l'Ordonnance du 7 Janvier 1959 relative à la voirie des collectivités locales, complétée par les décrets de 1964 et 1976, la voirie communale comprend :

I **Les voies communales** et leurs dépendances, qui font parties du domaine public et sont régies par le Code de la voirie routière ;

I **Les chemins ruraux** qui appartiennent au domaine privé de la commune et sont régis par le Code rural. Les dépendances des voies recouvrent les accotements, les bermes, les banquettes, les refuges créés pour le croisement des véhicules, les talus s'ils sont nécessaires au soutien ou à la protection de la chaussée et quand ils sont compris dans les limites de la route, les fossés, les pistes cyclables, les chemins piétonniers, les trottoirs, les places de stationnement qui sont étroitement liés à l'affectation de la voie publique, les panneaux de signalisation, etc.

I Les travaux en 2022

Eu égard à son pouvoir de police générale, le Maire intervient afin de garantir « la sûreté et la commodité du passage dans les rues, quais, places et voies publiques... » ce qui comprend entre autres l'entretien des voies communales » (art. L. 2212-2 du CGCT - 20°).

Cette année, la commune a donc mené différents travaux :

I Élargissement de l'accès du chemin de Spalette au carrefour de la RD 817 et de celui du chemin de Corseils au carrefour de la RD 33 ;

I Installation de dos d'âne et réduction de la vitesse rue de la Fontaine ;

I Réfection de busage route du Tuc suite à dommages causés par des tiers ;

I Installation d'une barrière de limitation de hauteur de véhicules à 2.20 m à l'entrée de l'enceinte du fronton.

I Mise en place d'une place de stationnement spéciale PMR devant le cimetière

D'autres travaux de voirie ont été conduits par la Communauté de Commune du Pays d'Orthe et Arrigans :

I Fauchage d'été de 17.508 km de talus hors agglomération ;

I Réfection de la chaussée sur une partie de la rue de la Poste ;

I Réfection de la chaussée route de Lahourcade entre les carrefours de la place Montgaillard et la route du Bayle.

Les routes départementales sont gérées par le Département. Sur celles qui nous concernent, RD 817, 33 et 330, le maire possède seulement la compétence de police, et ce uniquement en agglomération.

Concernant la RD 330, le Conseil Départemental a installé des plots provisoires de ralentissement à la jonction de la place de Pampara et de la route des Lavois afin de sécuriser cette portion étroite de voie en agglomération.

I Le matériel

Les pannes successives de notre tracteur vieillissant ont considérablement compliqué cette année l'entretien des accotements. Un nouveau matériel a été acheté qui sera livré début 2023.

Une cureuse de fossés a été acquise pour permettre d'entretenir les petits fossés afin de faciliter l'écoulement des eaux.





I Inspection de la commission voirie

Une fois par an en général, la commission Voirie composée du maire et de 7 élus sillonne l'ensemble du village (en et hors agglomération) pour inspecter l'état des chaussées et des accotements afin de prévoir les travaux qui s'imposent.

Une attention particulière est portée sur la végétation en saillie sur les voies publiques et les chemins ruraux. Compte tenu de la négligence de certains propriétaires dont les haies, arbres, racines... entravent parfois la sécurité, gênent la visibilité, le passage de véhicule hauts (camions, véhicules agricoles...), ou envahissent les structures publiques (signalétique, candélabres, abris bus ...), la commission voirie lors de sa tournée du 3 décembre a établi des constats dont les procès-verbaux seront envoyés aux propriétaires concernés en début 2023.

Le maire peut, dans le cadre des pouvoirs de police qu'il détient aux termes de l'article L2212-2 du Code général des collectivités territoriales, imposer aux riverains des voies de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété menaçant de tomber sur les voies, dès lors que cela porte atteinte à la commodité du passage. Le maire est également compétent pour établir les servitudes de visibilité

I Les projets pour 2023

I Réaménagement des places de stationnement du cimetière

I Réaménagement des places de stationnement place Montgaillard

I Création d'un parking à proximité du « Petit Lahourcade »

I Goudronnage du chemin de l'Arriou

I Fourniture de la signalisation (panneaux et balises) du passage à niveau route des Gaves (suite au contrôle de la préfecture)

prévues à l'article L114-2 du Code de la voirie routière qui peuvent comporter l'obligation de « supprimer les plantations gênantes » pour les propriétés riveraines des voies publiques.

Enfin, le maire peut aussi, sur la base de l'article R116-2 du Code de la voirie routière, punir d'une amende prévue pour les contraventions de cinquième classe ceux qui « en l'absence d'autorisation, auront établi ou laissé croître des arbres ou haies à moins de deux mètres de la limite du domaine public routier ». De plus, l'exécution d'office de l'élagage des plantations privées riveraines aux frais des propriétaires défaillants est explicitement prévue pour les chemins ruraux en vertu de l'article D161-24 du Code rural.

I Radar permanent sur la route départementale 817

Depuis une trentaine d'années, les précédents maires Messieurs René LALANNE et Marc PEDUCASSE ont alerté à de nombreuses reprises les services de la préfecture au sujet de la dangerosité de la RD 817 (ancienne nationale 117) et sollicité des aménagements pour sécuriser les traversées de cet axe qui scinde les quartiers Nord et Sud du village. De nombreux accidents ont lieu sur cette route et plusieurs décès ont marqué les mémoires. En 2020, le Conseil Départemental des Landes nous a annoncé l'installation d'un radar permanent de contrôle de vitesse à hauteur du lieu-dit « Garroigt ». Après 2 ans d'attente, fin octobre dernier, la commune a enfin été convoquée à l'endroit prévu par la préfecture pour statuer sur l'implantation d'un dispositif de dernière génération. Sans réelle argumentation et de manière totalement informelle, il nous a été annoncé sur site que la place n'est pas suffisante pour l'installer. 4 jours après, était installé un radar à l'entrée de la commune de Port de Lanne. Le Maire a sans tarder signifié par courrier son désaccord à Madame la Préfète des Landes et demandé un comptage de véhicules et de vitesse afin que soit révisé ce refus arbitraire d'implantation. A ce jour, aucune réponse ne nous est parvenue.

I Vol

Tels des oiseaux migrateurs, les panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération route de Lahourcade et route de la Sablière se sont envolés au début de l'automne. L'un d'eux a été retrouvé dans une commune voisine, l'autre à Dax, tandis qu'un élément de signalétique de la voirie de Bélus a été abandonné dans un de nos lotissements.



I Bâtiments

Cette année 2022 a été marquée par l'installation du City Stade, nouvel équipement sportif entre salle polyvalente et fronton. Le chemin est long et la patience de rigueur pour voir aboutir de tels projets à l'échelle de notre petite commune. Le choix de l'emplacement, la visite d'autres installations dans les environs, la rencontre des différents prestataires, les dossiers de subventions et de financement, les plans d'intégration paysagère, les choix de structure, de sol, de couleur sont autant de sujets débattus et parfois « accouchés dans la douleur ». Initié en avril 2020 par les nouveaux élus, le premier coup de pelle a été donné en février, le but étant de pouvoir l'utiliser dès la fin du printemps et pour des fêtes locales. Objectif atteint sur le délai mais également sur le succès attendu. L'installation est fréquentée très régulièrement et le comité des fêtes a pu organiser un tournoi à forte affluence le samedi des fêtes locales. Nous remercions tous les acteurs de ce projet ainsi que les utilisateurs qui font preuve jusqu'à ce jour d'un respect du matériel installé qui fait trop souvent défaut de nos jours.



Autre réalisation cette année, la création d'un espace dédié à la pratique de la pétanque. Situé derrière l'école, il bénéficie également d'un agréable point de vue dégagé sur les Pyrénées, d'un tilleul conservé qui procure une ombre bienvenue lors des journées d'été. Une table devrait être installée prochainement sous l'arbre, qui fait partie d'un autre projet consistant à remplacer l'ensemble du mobilier urbain en fin de vie, et équiper certains secteurs qui en sont dépourvus. Deux ou trois anciens bancs seront toutefois rénovés.

Dernier projet 2022, la création d'une aire de jeux pour les enfants de deux à douze ans dans l'espace vert entre mairie et salle Lahourcade. Elle sera composée d'une zone avec une tour d'observation, un tobogan et filet de grimpe, une balançoire nid d'oiseau, un jeu sur ressort Hérisson, et d'une seconde zone avec un tourniquet et une maisonnette. L'aire sera également équipée de bancs en matériaux pvc recyclés dont l'un sera dédié à nos séniors accompagnant leurs petits-enfants. A proximité, sur ce même espace vert sera installée à l'ombre une table en pin des landes de fabrication locale. La zone sera sécurisée par une clôture bois coté fronton et restera en libre accès depuis les cheminements piétonniers de la mairie. Ainsi, lors des locations de la salle Lahourcade, les enfants pourront s'amuser à proximité, sous la surveillance de leurs parents.



I Sobriété énergétique

L'obligation règlementaire Éco Énergie Tertiaire, plus communément appelée Décret tertiaire, a été initialement instaurée par la loi Grenelle II en 2010.

Elle a été ensuite reprise par la loi de Transition énergétique en 2017 puis par la loi ELAN (Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) en 2018. Alors que la loi ELAN traduit la volonté d'action du gouvernement et présente l'obligation d'amélioration de la performance énergétique du parc tertiaire, le décret tertiaire précise les modalités d'application de cette loi.

Ce décret tertiaire est officiellement entré en vigueur le 1^{er} octobre 2019. L'ensemble des bâtiments à usage tertiaire de plus de 1 000 m² sont concernés, à savoir :

- Les établissements tertiaires dont la surface de plancher est supérieure à 1 000 m²,
- Les bâtiments à usage principal tertiaire réunissant plusieurs activités tertiaires et dont le cumul des surfaces est supérieur à 1 000 m²,
- Tout ensemble de bâtiments situés sur une même unité foncière ou sur un même site dès lors que ces bâtiments hébergent des activités tertiaires sur une surface cumulée supérieure ou égale à 1 000 m².

Orthevielle est concernée par le décret tertiaire, car certains de ses bâtiments sont construits sur la même unité foncière et supérieurs à 1000 m².

Afin de respecter ces obligations, le conseil municipal a délibéré pour signer une convention avec le SYDEC ayant pour objet la prestation d'un économiste de Flux, car dans un contexte de coûts énergétiques croissants (10% depuis le 1er Janvier 2020) et de réglementation de plus en plus exigeante, il devient indispensable d'adopter une stratégie globale de performance énergétique.

L'économiste de flux a pour tâche d'inventorier le patrimoine de la collectivité, de mesurer les consommations, de prioriser les actions nécessaires et de contrôler l'efficacité des investissements. Il suit également les travaux d'économie d'énergie et assiste les élus pour constituer des dossiers de subventions et ceux liés aux certificats d'économie d'Énergie. Il collectera les consommations énergétiques en prenant une année de référence.



L'objectif étant de prévoir sur les années futures des réductions de consommations par rapport à l'année de référence ou du moins expliquer les critères de modulation liés à l'évolution de l'activité.

Il nous sera difficile d'appliquer le décret tertiaire pour prouver une réduction significative des consommations d'énergie dans la mesure où il faut prendre une année de référence et que notre commune a déjà fait de gros efforts en matière de réduction de ses consommations énergétiques (isolation, double-vitrages, nouveaux modes de chauffage, programmation des plages de chauffe et des consignes de température...).

Le coût de dépenses en énergie au niveau national est de 32 euros par habitant. Pour Orthevielle, il est actuellement de 16 euros par habitant, soit 2 fois moins que la moyenne nationale.

La première réunion de lancement a eu lieu le 18 novembre 2022, donnant lieu entre autres au recensement des attentes et besoins de la collectivité, au repérage des bâtiments, des sites prioritaires, à la pose de capteurs, à la réalisation d'un bilan énergétique sur les 3 dernières années. Suivra un audit énergétique, puis une sensibilisation pour les usagers des bâtiments, des préconisations de types de régulation à utiliser et réglage associé.



Plan Communal de sauvegarde

Dans le domaine de la sécurité civile, des événements marquants nous rappellent régulièrement que les situations susceptibles de perturber notre fonctionnement quotidien sont nombreuses.

Il suffit de se souvenir de l'explosion de l'usine AZF à Toulouse en 2001, de tous les phénomènes climatiques extrêmes tels que la tempête Klaus en 2009 ou les incendies de forêts cet été ...

Pluies torrentielles, inondations, canicule, tremblement de terre, incendies, accidents de la circulation, interruption de l'alimentation en eau potable ou en énergie ... sont autant de risques potentiels qui nous ont amenés à mettre en place en 2017, un Plan Communal de Sauvegarde dont l'objectif est de se préparer à affronter et gérer au mieux tous ces cas en se formant, en se dotant de modes d'organisation, d'outils techniques pour pouvoir faire face et éviter ainsi de basculer dans une crise.

Très concrètement, le PCS de notre commune (consultable en mairie)

- Localise les zones à risques (zones inondables, canalisation de gaz ...);
- Identifie les principaux axes de circulation;
- Recense la population, notamment les personnes fragilisées;
- Identifie les situations potentielles de risques;
- Structure un poste de commandement communal et des cellules d'action;
- Recense les matériels et équipement disponibles;
- Identifie des référents bénévoles de quartiers susceptibles de communiquer l'alerte et de prêter main forte.
- Recense les lieux d'accueil potentiels pour les sinistrés et les équipes de secours, les moyens de transports sanitaires et collectifs ... etc.
- Coordonne les moyens d'actions et les interventions.

En pratique, le maire est le directeur des opérations de secours jusqu'au déclenchement éventuel d'un plan de secours départemental. Il est en lien direct avec la gendarmerie et les sapeurs-pompiers. Des cellules administratives de communication et d'accompagnement de la population, de logistique matérielle, alimentaire et scolaire composées par les élus et le personnel communal administratif et technique sont établies. Chacun nominativement est mobilisé pour des tâches bien particulières détaillées dans des « fiches réflexe ».

Afin de réactualiser ce Plan Communal de Sauvegarde, nous souhaiterions savoir si certains (es) d'entre vous souhaiteraient s'investir et participer

- En devenant référent de quartier pour donner l'alerte, communiquer des informations, être le lien entre le poste de commandement et les habitants;

- En mettant à disposition en cas de besoin du matériel (tronçonneuse, groupe électrogène, remorque ...);

- En se portant bénévole, selon ses aptitudes pour aider le cas échéant.

A partir du mois de mars 2023, un formulaire à compléter sera à votre disposition à la mairie ou en téléchargement sur le site Internet de la commune www.orthevielle.fr / rubrique Les dernières infos / Mise à jour du PCS. Les personnes désireuses de s'investir pourront le retourner en mairie avant le 31 mars 2023.

Les actions concrètes

- Le PCS a été déclenché dès le 1er confinement en 2020 pour maintenir le lien avec les personnes fragiles ou isolées, en prenant plusieurs fois par semaine de leurs nouvelles, pour distribuer des masques à l'ensemble de la population, porter des courses à domicile, faciliter la prise de rdv pour la vaccination ..., tout comme en cet été en période de canicule pendant laquelle des élus ont maintenu régulièrement le contact avec les personnes seules.

- Renouvellement de l'abonnement de la commune à l'application gratuite PANNEAUPOCKET qui permet de recevoir immédiatement sur son téléphone portable les alertes mais également toute autre information relative à l'actualité de la commune et des associations, offres d'emploi sur le territoire, etc.

- L'abonnement à La Newsletter est également gratuit. Il suffit de communiquer son adresse mail au secrétariat de mairie pour recevoir par mail les alertes et infos.

- L'ensemble du personnel communal (administratif et technique) est formé depuis novembre dernier par La Protection Civile au PCS1 pour prévoir les risques et réaliser les premiers gestes de secours aux personnes en situation de danger physique.

- Renouvellement des défibrillateurs situés

- en extérieur à gauche de l'entrée de la Grange de Lahourcade;

- en intérieur dans le hall d'entrée de la salle polyvalente.



I Brèves

I Assainissement collectif

L'extension du réseau d'assainissement collectif du chemin de Monein et de l'impasse du Tourneur s'est terminée en juin pour un montant de 338 123 € HT.

En fin d'année, c'est l'extension rue Bergès et sur une partie de la route de Dax qui vient de s'achever pour un montant de 184 000 € HT. Ces travaux sont pris en charge par le Syndicat EMMA.

Les nouveaux utilisateurs de ce réseau collectif seront exonérés de la participation financière à l'assainissement collectif appelée PFAC qui est en principe due pour chaque nouveau raccordement au réseau. Pour rappel, cette taxe votée par le conseil d'administration d'EMMA est de 2 000 € par foyer pour les 100 premiers mètres carrés et 20€/m² supplémentaire.

I SYDEC

Depuis plus de 15 ans par soucis d'économie, nous coupons l'éclairage public de 23 heures à 6 heures 30.

Sur environ 300 points lumineux, une quinzaine seulement restent allumés. Pour rénover ce parc, améliorer l'efficacité énergétique et réduire les factures, nous avons cette année remplacé les lanternes d'éclairage public du bourg par des lampes à Led et en avons profité pour enfouir le réseau électrique basse tension de la rue de Mongay. Toujours dans ce même soucis d'économie et d'enjeux environnementaux, en collaboration avec le SYDEC, nous continuerons chaque année le passage en Led afin d'équiper l'ensemble des candélabres de la commune.

I Influenza Aviaire

Depuis le mois d'octobre, le niveau de risque épidémiologique d'influenza aviaire était qualifié de modéré sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Ce niveau de risque est augmenté. Il est désormais qualifié d'élevé. Cette évolution s'accompagne d'un renforcement des mesures de prévention et de protection (mise à l'abri des volailles, interdiction de rassemblements d'oiseaux, bâchage pour le transport, etc).

Référence : Arrêté du 8 novembre 2022 qualifiant le niveau de risque en matière d'influenza aviaire hautement pathogène (JO du 10 novembre 2022)

I Population d'Orthevielle

Chiffres de l'INSEE

La population - légale au 1^{er} janvier 2019 - en vigueur au 1^{er} janvier 2022 était de 1 018

La population - légale au 1^{er} janvier 2020 - en vigueur au 1^{er} janvier 2023 est de 1 045

La prochaine campagne de recensement de la population à domicile est prévue pour 2024.

I Vandalisme

Outre les vols de panneaux de signalisation, nous sommes victimes fréquemment de vandalisme.

En avril, c'est l'Algeco de l'école primaire qui a été tagué malgré que l'enceinte de l'école soit clôturée et fermée à clé la nuit et le week-end. En juillet lors des fêtes locales, un jeune homme a escaladé délibérément la fontaine de Pampara pour jeter à terre la vasque du sommet du fronton. Inauguré en 1930, ce monument emblématique de notre village n'avait jamais rien subi de tel jusqu'à ce jour. Le coût du préjudice s'élève à 2 538 € à l'entière charge de la commune puisque le présumé coupable n'a pas reconnu les faits et qu'aucune preuve de sa culpabilité n'a été avancée.



Environnement

Tri sélectif

Résultats en tonnage des points de tri sélectif d'Orthevielle
De janvier à octobre 2022 (passage aux 3 tris en février)

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	TOTAL
Biodéchets	0,08										0,08
Métal-Alu	0,47			Passage aux 3 tris bleu, vert, jaune							0,47
Pak	0,17										0,17
Papier	0,64	0,12	0,07	0	0,14	0,21	0,21	0,28	0	0,07	1,74
Papier Carton	1,98	2,77	2,93	3,31	3,14	2,93	2,96	3,46	2,72	2,02	28,22
Plastique	0,29	0	0	0,01	0	0,02	0,01	0,01	0	0,05	0,39
Plastique Méta Briques	1,08	1,13	2,06	1,7	2,06	1,77	1,97	2,29	1,76	1,48	17,3
Verre	4,77	4,39	5,95	5,21	3,71	5,56	6,38	7,42	6,15	3,52	53,06
TOTAL	9,48	8,41	11,01	10,23	9,05	10,49	11,53	13,46	10,63	7,14	101,43

Dans le cadre de l'évolution des consignes de tri en vigueur depuis février 2022, le Sitcom Côte sud des Landes et la commune vous proposent gratuitement un kit de trois cabas de tri :

- Un cabas vert pour les emballages en verre,
- Un cabas jaune pour les emballages en plastique, métal et briques alimentaires,
- Un cabas bleu pour les papiers et cartonnets.

De janvier à mars 2023, en mairie, aux heures d'ouverture du secrétariat, un kit de 3 sacs par foyer sera remis sur demande.



Le compostage

C'est la reproduction d'un processus naturel de dégradation de certains déchets.

Même si nous ne les voyons pas, la terre abrite de véritables colonies de micro-organismes tels que des champignons ou des bactéries mais aussi des êtres vivants de plus grande taille comme les vers de terre. Tout ce petit monde va se nourrir des sucres et des protéines contenus dans la matière organique morte, les feuilles, les résidus alimentaires...

Cela va permettre aux déchets animaux et végétaux de se décomposer pour former sur le sol une couche superficielle de quelques centimètres d'épaisseur communément appelée humus. C'est ce qui recouvre par exemple le sol de nos forêts. Par ce procédé, aucun déchet organique ne reste. Tout est rendu à la terre ; les sols sont nourris, mieux structurés et la nature peut ainsi continuer son cycle.

Le compostage vise justement à reproduire ce processus dans nos jardins ou sur nos balcons, de manière à valoriser nos déchets et obtenir ainsi une sorte de terreau naturel qui nourrira ensuite nos plantations. 30 % de nos déchets ménagers peuvent être compostés. De quoi alléger considérablement nos poubelles tout en évitant le gaspillage.

Seules les matières biodégradables sont compostables : épluchures de fruits et de légumes lavés de préférence, fleurs fanées, restes de pain, fruits à l'exception des agrumes, feuilles, herbe tondue... Pensez aussi au marc de café et aux filtres en papier, aux copeaux de bois, au papier journal, aux essuie-tout usagés non imbibés de produits chimiques. On peut également y ajouter quelques

coquilles d'œufs concassées. Elles sont riches en calcium, magnésium, et phosphore et aident à neutraliser l'acidité des autres déchets puis à enrichir le compost final.

À l'inverse, il faut éviter les déchets de poisson et de viande, susceptibles d'attirer des animaux autour de votre composteur et notamment les rats.

Les épluchures d'agrumes sont à bannir car elles contiennent un insecticide naturel et peuvent retarder la décomposition. Oubliez aussi les mauvaises herbes porteuses de graines susceptibles de favoriser leur prolifération, ou bien les déchets ayant subi un traitement chimique. Attention également aux épluchures de poires et de pommes de terre, potentiellement porteuses de maladies.

Le SITCOM Côte Sud des Landes met à votre disposition gratuitement un composteur sur simple demande téléphonique au 05 58 72 03 94. Il suffira d'indiquer vos nom, prénom, adresse, date et lieu de naissance, profession. Le conteneur sera ensuite disponible 15 jours après la demande, selon votre choix au siège du syndicat à Bénesse Maremme, 62 chemin du Bayonnais ou en déchetterie d'Orthevielle, sur présentation d'un justificatif de domicile. Vous aurez alors 2 semaines pour le récupérer.

I Une recyclerie sur le territoire d'Orthe et Arrigans

Connaissez-vous la Brocante Eco-solaire ?

L'association Graines de Partages a ouvert en avril 2021 une recyclerie associative à Mimbaste. Son but est de lutter contre le gaspillage en "sauvant" les objets susceptibles d'avoir une seconde vie. Par ce biais sont proposés à petits prix des appareils ménagers, de la déco, des bibelots, de la vaisselle, des meubles, des vêtements ... dans 800 m² d'exposition.

Un café associatif de la recyclerie est également ouvert le vendredi soir de 18h à 21h.

Au lieu de jeter des équipements encore utilisables ou réparables, confiez-les à la recyclerie ; Un conteneur maritime est installé à cet effet à la déchetterie d'Orthevielle.

Contacts :

06 50 62 28 15

Facebook : La Brocante Eco-solaire

Adresse : 1182, route d'Orthez

40350 Mimbaste

(en face des huileries HAFA)

I Fleurissement

Fleurir s'est embellir l'espace à l'aide de notes de couleurs, de volumes, de formes et de textures végétales.

Le fleurissement des collectivités et des jardins des particuliers participe à l'amélioration du cadre de vie. Il s'intègre à ce titre dans une démarche globale d'aménagement qui doit respecter la qualité environnementale. Il doit être pensé et réfléchi pour préserver les ressources et limiter les impacts sur l'environnement.

L'été 2022, ses températures caniculaires et ses pluies quasiment inexistantes nous obligent à mener une réflexion sur les plantations à faire afin d'économiser l'eau tout en préservant la beauté de notre village.

On considère bien souvent que la fleur est le seul apanage des annuelles et des bisannuelles. Or, de nombreuses plantes vivaces et arbustives offrent également de superbes floraisons. Habilement choisies, ce sont des plantes qui s'inscrivent dans un choix de fleurissement durable. Le mot fleur est restrictif : d'autres éléments, comme le feuillage, les rameaux décoratifs ou les fruits apportent également des notes de couleurs très fortes.

Aussi bien pour les communes que pour les particuliers, il est important de privilégier les plantations en pleine terre qui présentent bien des avantages ; même dans de petites ouvertures, de petits espaces, les plantes qui seront en connexion avec le sol auront un meilleur développement et seront plus florifères. L'utilisation de jardinières et suspensions doit être mûrement réfléchie car elle nécessite des arrosages réguliers plus fréquents et un entretien suivi.

Fleurir, jardiner, composer, innover est une vraie passion pour nos habitants. C'est ce que le jury composé d'élus et de particuliers a pu vérifier lors de son traditionnel passage dans les rues d'Orthevielle début juillet.

Cette année encore et malgré des températures hors normes, nous avons pu découvrir les talents de tous ces jardiniers amateurs pour maintenir la beauté de leur jardin. Début 2023, nous aurons le plaisir de mettre à l'honneur tous ces talents lors d'une soirée conviviale où chacun pourra partager ses expériences et ses astuces.

Si vous souhaitez vous joindre aux élus pour parcourir les rues d'Orthevielle lors du prochain fleurissement 2023, vous pouvez vous inscrire auprès du secrétariat de mairie.

« La nature est éternellement jeune, belle et généreuse. Elle possède le secret du bonheur, et nul n'a su le lui ravir » Georges Sand.



I Animations

I Marché de producteurs de pays

Le 21 juillet avait lieu la 4^{ème} édition du Marché de Producteurs de Pays, sous couvert de l'association Terroirs et Tourisme de la Chambre d'agriculture des Landes. Après deux années d'interruption, nous avons renoué avec cette animation estivale qui permet de présenter une dizaine de producteurs locaux et de goûter à leurs diverses productions en composant soi-même son repas. La douce météo de cette soirée d'été s'y prêtant, les tables ont été dressées en plein air sur la Kantxa du fronton par les élus et le service technique. Un point de tri sélectif spécifique à cette manifestation est également facilité par le SITCOM à cette occasion. Après l'ASO en 2017, l'APE en 2018, le Comité des fêtes en 2019, c'était au tour de l'Amicale des retraités de tenir la buvette, sous les accords musicaux du groupe « Les Éphémères ». Ce repas champêtre aura réuni plus de 300 convives.



I Soirée théâtrale

Initiée par le maire et soutenue par la Médiathèque, une soirée théâtrale gratuite a été proposée le 7 octobre dans la salle polyvalente.

Seule en scène, la comédienne Anne CANGELOSI campait le personnage de Mémé casse-bonbons dans « On est tous le vieux d'un autre ». Ce spectacle humoristique sur le thème de la tolérance avait été primé au Festival d'Avignon en 2018. Le succès de cette première en notre commune avec plus de 300 spectateurs nous laisse à penser que d'autres spectacles pourraient vous être proposés à l'avenir.



I Orthevielle prépare Noël

Toujours avec le concours des bénévoles de la Médiathèque, nous avons innové le samedi 3 décembre avec un après-midi consacré aux enfants sur le thème de Noël. Après avoir participé à l'atelier de confection de décorations, ils ont pu en décorer le sapin dans le parc de la mairie, accompagnés par les chants de la Chorale Canta Plasé mobilisée pour l'occasion. Cet après-midi récréatif s'est terminé par un goûter pour les plus jeunes et un vin chaud pour leurs accompagnants. Parallèlement, une jolie boîte aux lettres spéciale a été mise à disposition à la mairie afin de collecter toutes les lettres destinées au Père Noël.



I Enfance-Jeunesse

I COVID

L'épidémie de Covid 19 et ses différents protocoles successifs ont rythmé une grande partie de l'année scolaire 2021/2022, ce qui nous a obligé à modifier à chaque fois notre organisation, et a demandé au personnel une grande souplesse d'adaptation, parfois au dernier moment.

L'obligation du port du masque pour les enfants a été enfin levée le 14 mars 2022. Nous avons pu retrouver leurs beaux sourires et un fonctionnement quasiment normal.



I Effectifs scolaires

A la rentrée de septembre, 110 enfants (74 en maternelle et 36 en primaire) ont retrouvé le chemin de l'école, leurs camarades et leur maîtresse.

A Orthevielle, 5 enseignantes accueillent nos chères petites têtes blondes (2 sur l'école maternelle aidées par 2 ATSEM et 3 sur l'école primaire).

Les enfants du CE1 au CM2 sont accueillis à l'école Léo Lapeyre de Port de Lanne. Ils bénéficient gratuitement d'un transport scolaire en bus depuis l'arrêt du Fronton vers l'école de Port de Lanne le matin et le soir ainsi que le mercredi midi.

À ce propos, nous constatons le mercredi matin qu'une vingtaine d'enfants sont seuls à attendre le bus pour l'école de Port de Lanne. Ils sont livrés à eux-mêmes et jouent parfois sur la voie publique.

Nous rappelons que les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents jusqu'à l'entrée dans le bus. Seuls les enfants accueillis à la garderie d'Orthevielle sont sous la responsabilité de l'animatrice qui les encadre.

I Opération "un livre à tout âge" du département

Initiée par le Conseil Général des Landes, cette opération « Un livre à tout âge » vise à rendre le livre familier aux petits landais, et par ricochet, à soutenir auteurs, éditeurs et libraires.

Le 9 mai dernier, Madame Rachel DURQUETY, conseillère départementale, s'est déplacée à l'école primaire pour offrir à chaque enfant de Cours Préparatoire un livre « Dessine-moi un petit Prince ».



I Opération "Boule de neige" du Sitcom Côte Sud des Landes

Objectif de l'action : installer le tri dans les écoles ou l'améliorer s'il est déjà en place et engager les écoles à faire des actions de réduction des déchets.

La candidature de l'école d'Orthevielle a été retenue par le SITCOM avec celles de 7 autres écoles du territoire et une école privée pour participer à cette opération pendant l'année scolaire 2022-2023.

Nombreuses actions étaient déjà mises en place dans notre école :

- Réutilisation du papier en brouillon privilégiée ;
- Imprimante configurée par défaut en recto-verso et noir et blanc ;
- Achat de ramettes de papier éco labélisé (PEFC...) plusieurs fois dans l'année ;
- Classes équipées de tableaux numériques ;
- Communication avec les parents faite dès que possible par mail ;



À la vue de ce constat, des procédures écrites ont été rédigées en collaboration entre les représentants de la mairie (élu référent et service administratif), de l'école (Directrice) et du Sitcom afin de formaliser toutes les actions à mettre en œuvre pour s'améliorer en faveur du tri sélectif :

- Sensibilisation des enfants par les animateurs du Sitcom ;
- Mise en place de caisses dédiées au tri ;
- Affichage des consignes de tri et affichage de l'opération aux portes de l'école ;
- Collecte du papier à la porte de l'école par le Sitcom à l'appel de l'enseignant ;
- Participation active et régulière des enfants.

Lorsque les gestes sont acquis et, le cas échéant, les actions correctives faites, on entre dans l'Effet « Boule de neige ». Tout simplement, l'action est partagée à un public plus large : les parents, les grands parents, les habitants de la commune et même plus pourquoi pas ?

I Garderie-Cantine-TAP

■ Un service de garderie périscolaire est à disposition des familles d'Orthevielle. Le prix est de 0,80 € l'heure, fractionnable à la demi-heure. Les enfants y sont accueillis par le personnel communal de 7H15 à 18H30.

L'encadrement des enfants est assuré par Mmes Sarah ARTUS, Barbara DACHARY, Virginie MOUILLET CHAUDET et Sandrine THEISEN.



■ A la cantine, ce même personnel épaulé la cuisinière Stéphanie CORELLOU. Les enfants ont la chance de manger des menus variés et équilibrés, cuisinés sur place.

■ En faveur d'une situation sanitaire favorable, nous avons pu remettre en place les temps d'activités périscolaires (TAP) dont Sarah ARTUS est la référente. Après l'école, les enfants peuvent ainsi s'initier à diverses disciplines telles que le foot, le basket, le théâtre avec des intervenants extérieurs, jouer aux jeux de sociétés avec la ludothèque, lire à la médiathèque, jardiner et faire diverses autres activités avec nos propres agents d'animation.

I Accueil de loisirs communautaire

Les enfants scolarisés à Orthevielle sont accueillis le mercredi à Peyrehorade sur 2 sites, à la demi-journée (repas + après-midi) et selon leur âge :

■ A l'école maternelle pour les 2 à 5 ans (TPS à Grande Section)

■ A l'école primaire Jean RAMEAU pour les 6 à 12 ans (CP au CM2).

Le mercredi midi, une navette achemine les enfants à partir de 12h00 depuis l'école vers les accueils de loisirs.

Durant les vacances scolaires, les enfants sont accueillis toujours selon leur âge à Saint-Lon les Mines et à Peyrehorade. Une navette est assurée le matin et en fin de journée.

Contact : Accueil de loisirs du Pays d'Orthe
387 Avenue du Colonel Paul Lartigue
40300 Peyrehorade
05 58 73 05 84
alsh-orthe@orthe-arrigans.fr

I Espace Ados

Depuis le 1^{er} janvier, la Communauté de communes a repris la gestion de l'espace ados jusque-là géré par la commune de Peyrehorade par le biais d'une convention.

L'Espace ados est ouvert aux jeunes de 11 à 17 ans et propose de nombreuses activités culturelles, artistiques, sportives, de plein air ..., ce tout au long de l'année. Cette structure est déclarée auprès du Service Départementale à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES). L'encadrement est assuré par des animateurs diplômés.

Contact : Raphaël
55 rue du château - 40300 Peyrehorade
05 58 73 02 82 / 07 64 70 70 19
espace.ado@orthe-arrigans.fr



I Garde d'enfants

La crèche intercommunale située à Peyrehorade, 387 rue du Colonel Paul Lartigue, peut recevoir jusqu'à 21 enfants en accueil collectif régulier ou occasionnel (halte-garderie).

Elle est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Contact : Sandrine CATARINO
07 62 26 17 60
rpe-orthe@orthe-arrigans.fr

La crèche familiale propose aux parents un accueil de leur enfant au domicile d'un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e), employé(e) par la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans. Les enfants accueillis sont âgés de 2 mois et demi à 3 ans pour un accueil régulier ou en temps partiel selon les besoins.

Contact : Nathalie CAYTAN, directrice
06 67 05 58 76
n.caytan@orthe-arrigans.fr

I Les assistantes maternelles de la commune

- I Sonia BERNARD - 55 route des Lavoisirs
06 30 55 39 52
- I Patricia DA SILVA - 91 rue de Mongay
05 58 73 69 94
- I Stéphanie TORNATO - 9 Lotissement Camdigas
06 09 05 48 07
- I Hélène VIALENS - 85/2 route de Lahourcade
07 83 03 33 05

I Les baby-sitters de la commune

(Formées en 2021 et 2022 par les CEMEA d'Aquitaine sous couvert de la Communauté de Communes)

- I Lana BODINET : 07 49 81 88 84
- I Anaïs DEMANGEON : 06 42 13 08 66
- I Juliette GIMENEZ : 06 33 42 14 98
- I Clémence HITON : 06 48 99 57 48

En projet

I Déclaration de la garderie et des TAP aux services départementaux de l'éducation nationale des Landes

Le conseil municipal a souhaité déclarer les accueils périscolaires GARDERIE et TAP en ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Population afin d'obtenir un agrément à compter du 1^{er} janvier 2023.

Celui-ci aura pour finalité de respecter un taux d'encadrement pour les enfants, de proposer des activités axées sur le PGT (Projet Global de Territoire), d'avoir un personnel formé, mais aussi de récupérer des aides de la Caisse d'Allocations Familiales des Landes par la signature d'une convention. Afin de bénéficier des prestations de service de la CAF, le conseil municipal a dû mettre à jour le règlement de l'accueil périscolaire (garderie et Tap) et proposé un second tarif de service garderie.

Pour ne pas pénaliser les familles en cette période d'inflation, les élus ont voté au 1^{er} janvier 2023 :

I Le maintien du tarif 2022 de 0.80 €/heure avec tarification à la ½ heure pour les familles imposables sur le revenu ;

I Un tarif de 0.70 €/heure avec tarification à la ½ heure pour les familles non imposables.

Le service de garderie du mercredi midi de 12h10 à 12h30 restera gratuit.

Des pénalités de retard pourront être appliquées pour tout retard répétitif supérieur à 10 minutes le soir. Dès la rentrée de janvier, les familles des enfants scolarisés à Orthevielle recevront le nouveau règlement intérieur à signer et à remettre à Sandrine THEISEN directrice de la garderie, avec les documents d'inscription pour la mise à jour de leur dossier.

I Extension du groupe scolaire

Après avoir fait l'acquisition du terrain situé à l'arrière de la salle polyvalente, une réflexion commune avec la CCPOA se porte sur la modernisation et l'extension du groupe scolaire primaire actuel avec création d'un pôle de restauration, d'un pôle Maternelle et d'un centre de loisirs.

Une crèche pourrait être installée en lieu et place de l'actuelle école maternelle.

Entre études architecturales, recherches de financement et de subventions ..., ce projet piloté par la communauté de communes verra peut-être le jour à la fin du mandat.



Aide sociale

Le CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement administratif composé d'un(e) président(e) (maire de la commune), et d'un conseil d'administration formé d'élus locaux et de personnes compétentes dans le domaine de l'action sociale.

Il a pour rôle de décider des orientations et des choix de la politique sociale locale. Son financement est assuré par la commune.

Composition du conseil d'administration du CCAS d'Orthevielle :

- **Président :** Le Maire, Didier MOUSTIÉ
- **5 membres du conseil municipal, élus par délibération en date du 26/05/2020 :** Olivier ALLEMANDOU, Nathalie DARAGNÈS, Marie-Josée ESPEL, Sandra LIGNAU, Frédérique TALOU
- **5 membres nommés par le Maire par arrêté municipal du 26/05/2020 :** Marie-Paule BERGAY et Hélène BOURRETÈRE représentant les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
- **Noële JOIE**, représentant les personnes handicapées ;
- **Françoise LARTIGUE**, représentant les associations familiales sur proposition de l'UDAF ;

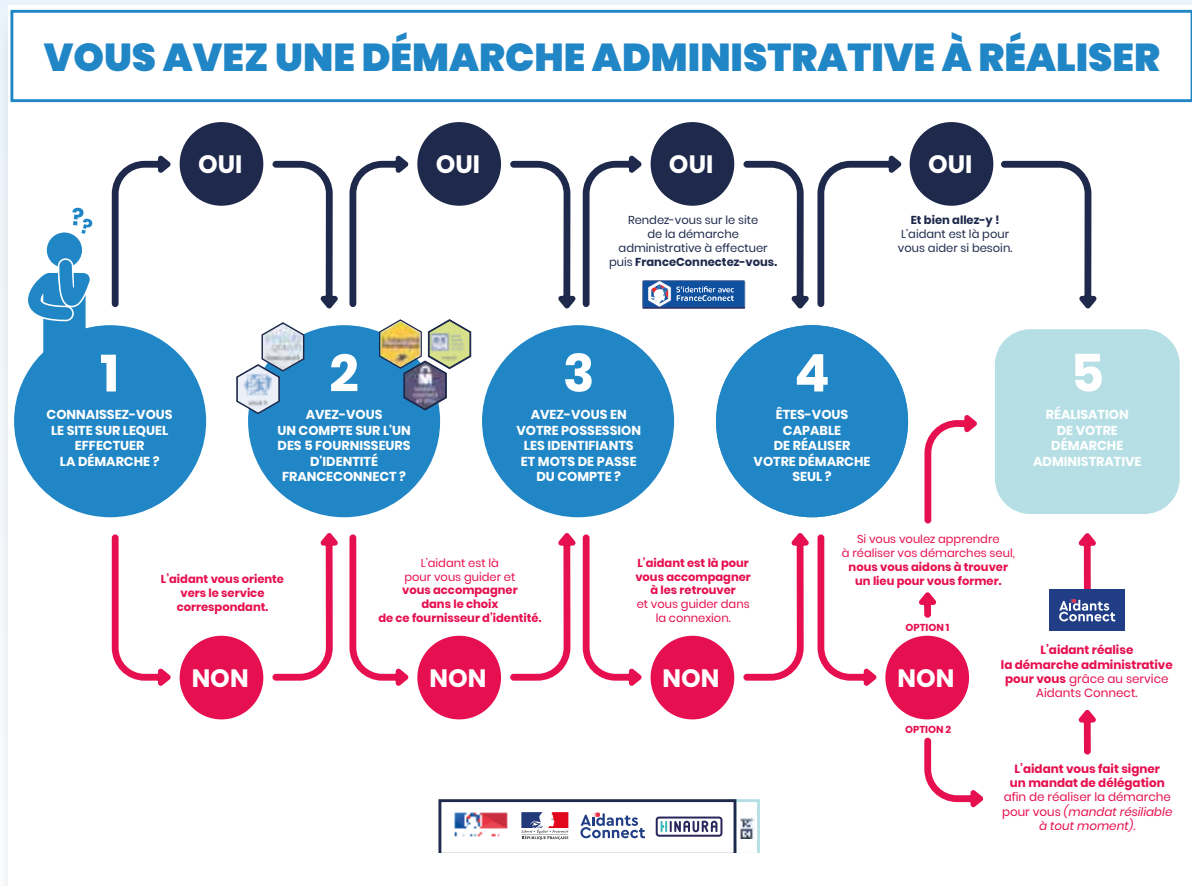
■ Jacques LIGNAU, représentant les associations de retraités et de personnes âgées.

Activité du CCAS

L'agent d'accueil social est en mesure d'identifier et qualifier votre demande d'aide, de vous aider à compléter vos démarches administratives pour l'obtenir et vous orienter vers les services et les professionnels compétents. Il fait également le lien avec les organismes prestataires d'aide à domicile.

En 2022, 35 dossiers ont été instruits ou suivis administrativement sur le long terme : 22 dossiers d'Aide Personnalisée d'Autonomie à domicile, 3 dossiers d'APA en établissement, 4 dossiers d'aide sociale à l'hébergement, 6 dossiers d'aide-ménagère.

Ponctuellement, une aide est apportée pour d'autres demandes diverses : Complémentaire Santé Solidaire, allocation logement, RSA, 1^{ère} demande ou renouvellement d'invalidité et de cartes spécifiques auprès de la Maison Landaise pour les Personnes Handicapées, pension de retraite et de réversion, déclarations CESU ...



I Habilitation Aidant Connect



Pour améliorer l'aide aux administrés qui font face à des difficultés d'accès aux nombreuses démarches qui ne se font plus autrement que par Internet, le

CCAS d'Orthevielle a obtenu cette année l'habilitation AIDANT CONNECT qui permet, dans un cadre légal et encadré juridiquement, d'accompagner ou d'effectuer ces démarches numériques avec ou à la place de l'utilisateur.

Selon le type de demande, et pour plus de confidentialité, il est recommandé de prendre rendez-vous avec l'agent du CCAS au secrétariat de mairie : 05 58 73 05 90

I Assistante sociale du conseil départemental

Lorsqu'une situation dépasse les compétences de la secrétaire du CCAS, elle vous orientera vers l'une des 2 travailleuses sociales du secteur du Pays d'Orthe et votre dossier sera pris en charge de manière à déterminer les solutions possibles.

Mesdames Germaine CHALLET et Aurélie LAMARQUE
Maison Landaise de la Solidarité - 133 Rue de la Gare
40300 PEYREHORADE

Prise de rendez-vous via la permanence téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 10h au 05 58 41 08 98.

L'assistante sociale a pour mission d'accueillir, informer, orienter et accompagner les familles et les personnes seules dans leurs démarches de la vie quotidienne et la réalisation de leurs projets. Les domaines d'intervention sont vastes : l'accès aux droits, le logement, la vie de famille, l'emploi/l'insertion, la santé, le budget de la vie quotidienne...

I Aide financière aux voyages scolaires

Le Centre Communal d'Action Sociale propose une aide de 60 € par enfant et par voyage scolaire culturel ou linguistique pour les enfants scolarisés à partir des classes de 6^{ème}.

Elle est versée aux familles sur présentation au secrétariat de mairie d'une attestation de participation ou une facture acquittée de l'établissement scolaire et d'un RIB ou RIP, lorsque le voyage a été effectué.



I Solidarité Ukraine



Mobilisé dès le début de la crise humanitaire en Ukraine, le CCAS a organisé du 10 au 12 mars une collecte de produits de soins, de

secours et de logistique.

En 3 jours, nous avons récupéré près de 300 kg de dons effectués par les Ortheviellois mais aussi par des habitants du Pays d'Orthe et quelques commerçants peyrehoradais. Livrés par le service technique aux entrepôts de la Protection Civile de St Vincent de Tyrosse, ils ont été acheminés par camion jusqu'en Pologne à la frontière Ukrainienne pour être ensuite distribués par les ONG aux populations en difficultés.

Le FACECO (fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) est un fonds de concours géré par le CENTRE DE CRISE ET DE SOUSTIEN (CDCS) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE). Il permet aux collectivités territoriales qui le désirent d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde, qu'il s'agisse de crises soudaines (catastrophes) ou durables (conflits),

Considérant que le FACECO constitue aujourd'hui l'unique outil de l'État donnant la possibilité aux collectivités de répondre rapidement et efficacement aux situations d'urgence et la détresse des personnes affectées, et qu'il permet une sécurisation des fonds versés notamment concernant l'identité des bénéficiaires, le conseil municipal à l'unanimité a décidé le 31 mars 2022 le versement d'un secours d'urgence aux victimes de l'Ukraine d'un montant de 1 000 euros.



Quelques nouvelles aides sociales



I L'indemnité carburant

Alors que la remise à la pompe sur les carburants a pris fin le 31 décembre 2022, à partir de janvier 2023, une indemnité de 100 euros sera versée aux personnes aux revenus modestes qui ont besoin de leur voiture pour aller travailler.

Elle peut s'élever à 200 euros pour un couple qui travaille et possède 2 véhicules.

100 euros, c'est un peu plus de 10 centimes par litre en moyenne pour quelqu'un qui parcourt 12 000 km/an, comme la moyenne des Français.

L'indemnité carburant concerne certains Français qui travaillent et qui prennent leur voiture pour aller travailler. La limite pour en bénéficier correspond à un revenu fiscal de référence à 14 700 euros par part.

Cette aide s'applique à tout type de véhicule, y compris les deux roues.

Pour en bénéficier, il suffit de remplir un formulaire sur le site www.impots.gouv.fr avec :

- I Son numéro fiscal ;
- I Son numéro de plaque d'immatriculation ;
- I Une attestation sur l'honneur que l'on utilise son véhicule pour aller travailler.

L'aide est ensuite versée directement, en une fois, sur le compte en banque, sans démarche supplémentaire.

I Prestation de compensation du handicap

À partir du 1^{er} janvier 2023, afin de faciliter l'autonomie des personnes atteintes d'un handicap intellectuel, les critères ouvrant droit à l'aide humaine de la prestation de compensation du handicap (PCH) seront élargis.

Les personnes atteintes d'une altération des fonctions mentales, psychiques ou cognitives pourront bénéficier du financement d'une auxiliaire de vie pour accomplir des actes de la vie quotidienne, comme faire leurs courses, prendre les transports en commun, effectuer des démarches administratives.

I Le microcrédit garanti

Le microcrédit garanti est un prêt accordé aux personnes majeures ayant des revenus modestes et qui sont exclues du crédit bancaire traditionnel mais néanmoins en capacité de rembourser les mensualités.

Assorti d'un accompagnement, il est destiné à financer un projet : permis de conduire, acquisition ou entretien d'un véhicule, formations payantes ou reprise d'études, déménagement, achat d'un appareil ménager, acquisition de lunettes, d'appareils auditifs, soins dentaires, adaptation du logement en cas de handicap, frais d'obsèques d'un proche... Cependant, il ne peut pas servir au rachat de crédits ni au remboursement de dettes ou de découvert bancaire.

Son montant peut être compris entre 500 et 5 000 € pour une durée de remboursement entre 3 et 48 mois. Selon la banque partenaire, le taux d'intérêt varie de 3 à 8 %. Il est sans frais en cas de remboursement anticipé.

Renseignements au Point conseil budget de l'UDAF
1 chemin de Talence, 40990 ST PAUL LÈS DAX
Tel : 05 58 06 74 49
Email pcb40@udaf40.com
Site : www.udaf40.com

I Suppression de la redevance télé

La contribution à l'audiovisuel public est officiellement supprimée en 2022.

Son montant était de 138 euros en France métropolitaine pour tout foyer ou entreprise possédant un téléviseur au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. La redevance, qui rapportait 3,7 milliards d'euros à l'État, sera compensée par un transfert d'une fraction du produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), au moins jusqu'à la fin de l'année 2024.

I Electricité

I Le bouclier tarifaire

C'est une mesure mise en place par le gouvernement de l'ancien Premier ministre Jean Castex en septembre 2021, dans le cadre du projet de loi de finances 2022, suite à la hausse sans précédent des prix de l'énergie en France et en Europe, notamment à cause de la reprise soudaine de l'activité économique après la crise sanitaire liée au covid, à l'augmentation du prix des quotas d'émissions de gaz à effet de serre que doivent payer les entreprises les plus polluantes, ainsi qu'aux différentes tensions géopolitiques.

Cette mesure vise ainsi à protéger les ménages français contre les augmentations successives des tarifs de l'électricité et du gaz, survenues alors que d'autres éléments comme la hausse des prix du carburant pèsent déjà sur les dépenses des foyers. Le bouclier tarifaire s'applique à la fois à l'électricité et au gaz.



I Impact sur les factures d'électricité

En 2022 : Pour l'électricité, le bouclier tarifaire visait à limiter la hausse des prix du Tarif Bleu (tarif règlement EDF) à 4 % sur toute l'année. Cela correspond à une augmentation de 38 € par an sur les factures des clients résidentiels, et 60 € par an pour les clients professionnels, selon la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE).

Sans bouclier tarifaire, cette hausse aurait été de +35,4 % au 1er février 2022 (par rapport à la même période l'année dernière).

Cela équivaut à une hausse de plus de 330 € par an sur les factures des ménages français, et 540 € par an pour les professionnels.

En 2023 : La Première ministre Elisabeth Borne a annoncé la prolongation du bouclier tarifaire en 2023. Cette fois-ci, la hausse des prix de l'électricité sera limitée à 15% en février 2023.

La hausse moyenne par ménage sera de 20 € par mois, contre 180 € par mois sans l'application du dispositif. Le consommateur économisera environ 160 € par mois, soit 1 920 € par an sur sa facture d'électricité.



I Délestage électrique

Le délestage électrique est une opération consistant à interrompre provisoirement et volontairement l'approvisionnement en électricité d'un secteur donné. C'est comme une coupure, à ceci près qu'elle est pilotée. Elle est mise en œuvre lorsqu'il est constaté de fortes tensions sur le réseau électrique pour parvenir à satisfaire toute la demande.

La France pourrait connaître un ou plusieurs épisodes de délestage électrique pendant cet hiver 2022-2023, lorsque la consommation sera trop élevée par rapport aux capacités de production nationale ou d'import à l'étranger. Ces coupures maîtrisées seront généralement de courte durée, 2 heures consécutives maximum.

C'est pour cela qu'il est demandé à la population, à l'administration, aux TPE/MPE et aux industriels « de lever le pied » sur la consommation.

Quelques outils pour prévenir le délestage

I Appli Ecowatt

Mise en service par RTE (Réseau de Transport d'Électricité) depuis le 1er octobre 2022, cette application gratuite à télécharger sur mobile et tablette est une véritable météo de l'électricité. Ecowatt qualifie en temps réel le niveau de consommation des Français. A chaque instant, des signaux clairs guident le consommateur pour adopter les bons gestes et pour assurer le bon approvisionnement de tous en électricité.

Inscrivez-vous aux alertes d'ECOWATT pour être informé en temps réel.

I "Baisse les watts" est le programme énergie des TPE/PME

Concrètement, il s'agit notamment

I De conduire 245 000 TPE-PME (très petites et petites et moyennes entreprises) à ouvrir un Carnet de bord énergie, qui permet aux entreprises de comprendre leur consommation d'énergie, se situer par rapport aux moyennes des professions similaires et piloter leur consommation ;

I D'accompagner 61 000 TPE-PME dans un parcours de sensibilisation-formation adapté aux spécificités de leur métier.



Aides financières pour la transition énergétique

I Plateforme RénoLandes

RénoLandes est une plateforme d'accompagnement pour la rénovation énergétique des habitats mise en place dans le cadre du déploiement des espaces France Rénov. Elle propose des conseils d'experts neutres et gratuits aux particuliers souhaitant rénover leur logement.

Ce service public local est co-financé par la Région-Nouvelle Aquitaine, le Département des Landes et les EPCI partenaires, dont la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans. L'association SOLIHA Landes a été choisie pour animer la plateforme RénoLandes.

Comment en bénéficier ?

Étape 1 : Contactez RénoLandes pour parler de votre projet et bénéficier de conseils gratuits

Les experts de l'association SOLIHA (animateurs de la plateforme RénoLandes) vous proposent un premier contact par téléphone pour prendre connaissance de votre projet de rénovation et vous conseiller de manière neutre et gratuite sur les sujets de la rénovation énergétique (isolation de votre logement, systèmes de chauffage et d'eau chaude sanitaire, production d'énergie renouvelable, ventilation...) mais également la réglementation ou les aides financières adaptées à votre projet. Selon vos besoins, un accompagnement personnalisé, plus ou moins poussé peut être proposé. Le conseil est gratuit et ne vous engage pas financièrement.

Contact RénoLandes :
SOLIHA - 46 rue Baffert - 40100 DAX
Permanence téléphonique du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 16h
Tél : 05 58 74 12 56
Mail : francerenov.landés@solihá.fr

Étape 2 : Rencontrez un expert de RénoLandes pour renforcer votre projet

La Communauté de communes a mis en place des permanences à Peyrehorade au sein de son espace France Services afin de vous permettre de rencontrer des experts du logement sur le territoire.

Prenez rendez-vous directement par téléphone auprès de RénoLandes (SOLIHA).

Étape 3 : Planifiez si besoin une visite à domicile avec un thermicien

Les premiers échanges avec les experts de SOLIHA peuvent être poursuivis par des visites à domicile. Pour encourager la rénovation énergétique des logements sur son territoire, la Communauté de

communes du Pays d'Orthe et Arrigans a décidé de prendre en charge 60 % du coût de cette visite à domicile (soit 150 € sur 250 €, 100 € restant à la charge des particuliers).

Cette visite intervient après un premier niveau d'information par téléphone ou sur rendez-vous. Le rapport établi à la suite de la visite localise les points de déperdition thermique dans le logement et indique les travaux de rénovation à entreprendre en précisant leur coût, le gain énergétique et les aides mobilisables.

I Éco-prêt à taux zéro

Il vous permet de financer la rénovation énergétique de votre logement sans faire d'avance de trésorerie et sans payer d'intérêts. Le prêt peut aller jusqu'à 50 000€ (nouveau introduite par l'article 86 de la loi de finances pour 2022). Le dispositif est prolongé jusqu'au 31 décembre 2023.

L'éco-prêt à taux zéro est accordé sans condition de ressources

Pour en savoir plus : www.economie.gouv.fr/particuliers/eco-pret-a-taux-zero-ptz-renovation-performance-energetique



I Certificat d'Economie d'Energie (CEE)

Ce dispositif permet de bénéficier de primes pour financer certains travaux de rénovation énergétique :

- | la prime Coup de pouce chauffage ;
- | la prime Coup de pouce isolation ;
- | la prime Coup de pouce thermostat avec régulation performante ;
- | la prime coup de pouce rénovation globale.

Le montant des primes dépend du niveau de ressources des ménages. Elles sont versées par les entreprises signataires de la Charte « Coup de pouce économies d'énergie ». Il s'agit principalement des vendeurs d'énergie.

Pour en savoir plus :
www.ecologique-solidaire.gouv.fr/dispositif-des-certificats-deconomies-denergie



I Zoom sur le coup de pouce chauffage

Il s'agit d'une prime du gouvernement à la conversion pour tout remplacement d'une chaudière à énergie fossile (fioul, gaz) peu performante, par un équipement utilisant des énergies renouvelables ou à haute performance énergétique (chaudière à biomasse, système solaire combiné, chaudière au gaz à très haute performance énergétique...).

Pour en savoir plus : www.gouvernement.fr/beneficiez-de-la-prime-a-la-conversion-des-chaudieres

I Bonus sobriété

Les ménages qui maîtrisent leur consommation énergétique pourront recevoir une prime sur les factures de gaz et d'électricité. Plusieurs énergéticiens s'engagent à proposer cette offre. Renseignez-vous auprès de votre fournisseur d'énergie.

I Bonus financier covoiturage

La mobilité est un des axes principaux du plan de sobriété énergétique. Dans ce cadre, à partir du 1^{er} janvier 2023, un bonus financier sera attribué à toute personne qui s'inscrit sur une plate-forme de covoiturage. Son montant avoisinera les 100 €. Les trajets aussi bien quotidiens que de longue distance sont concernés.

I Pour les entreprises

La plateforme publique Mission transition écologique regroupe les dispositifs de financement et d'accompagnement pour la transition écologique des entreprises.

Pour en savoir plus : <https://mission-transition-ecologique.beta.gouv.fr>

I Chèques Énergie

Classique, exceptionnel, fioul, bois



En complément du chèque énergie classique attribué sans démarche préalable au mois d'avril aux personnes y ayant droit, un chèque énergie exceptionnel supplémentaire de 100 ou

200€ a été envoyé en décembre à ces mêmes bénéficiaires. Au printemps 2023, le chèque énergie variera entre 48 et 277 €, selon les revenus et la composition des foyers.

Les ménages ayant utilisé leur chèque énergie en 2022 pour payer une facture de fioul domestique ont reçu automatiquement fin novembre 2022 un chèque fioul, sans démarche de leur part. Les autres foyers susceptibles d'y être éligibles doivent en faire la demande au plus tard le 31 mars 2023 sur le portail dédié : <https://chequeboisfioul.asp-public.fr/chqfuel/> Il suffira d'indiquer son n° d'identifiant fiscal et de transmettre une facture de fioul de moins de 18 mois. Si le dossier est validé, le chèque sera envoyé le mois suivant.

La démarche est la même pour demander le chèque Bois. Celle-ci doit être effectuée avant le 30 avril 2023, de la même façon, sur le même portail, en fournissant une facture d'achat de bois, buchettes ou granulés. 70 % des ménages chauffés au bois, soit environ 2,6 millions de ménages sont concernés par cette aide d'un montant de 50 € à 200 €.

Le chèque bois s'utilise exactement comme le chèque énergie mais ne peut être cumulable avec le chèque fioul.

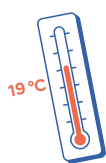


10 gestes pour faire des économies d'énergie chez soi

À LA MAISON

L'hiver arrive! Pour éviter de faire grimper la facture d'énergie, voici quelques gestes essentiels. Et pour encore plus d'économies, envisagez une rénovation énergétique.

1 Baisser le chauffage de 1°C pour réduire de 7% votre consommation de chauffage. La température moyenne idéale est de 19°C à l'intérieur du logement.



2 Installer un thermostat programmable pour moduler la température des pièces en fonction des besoins (jour/nuit, absences...) et réaliser jusqu'à 15% d'économie de chauffage.

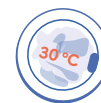
3 Empêcher la chaleur de s'échapper du logement: fermer les volets et tirer les rideaux la nuit, fermer les portes des pièces peu chauffées, placer un boudin au bas de la porte d'entrée, isoler la porte vers le sous-sol ou la cave mais ne jamais boucher les grilles d'aération.



4 Laisser la chaleur se diffuser dans la pièce pour un confort sans surchauffe: éviter de recouvrir les radiateurs et de faire pendre les rideaux devant, purger régulièrement les radiateurs pour qu'ils transmettent mieux la chaleur.

5 Diminuer la consommation d'eau chaude: entourer le ballon d'eau chaude et les tuyaux avec un isolant, régler la température du chauffe-eau à 55°C, installer des réducteurs de débits sur les robinets et dans la douche, éviter les bains, prendre sa douche sans dépasser le temps d'une chanson.

6 Laver le linge et la vaisselle sans trop consommer: laver à 30°C (c'est 3 fois moins d'énergie consommée qu'un lavage à 90°C), essorer le linge au maximum avant de le mettre au sèche-linge pour raccourcir le temps de séchage, privilégier le programme Eco du lave-vaisselle (c'est jusqu'à 45% moins d'électricité qu'un programme intensif), éviter de faire tourner les appareils s'ils ne sont pas complètement remplis.



7 Supprimer les petits gaspillages d'énergie: éteindre la lumière en quittant une pièce, éteindre complètement les appareils électriques et électroniques plutôt que de les laisser en veille, c'est jusqu'à 10% d'économies d'électricité (hors chauffage et eau chaude).

8 Adopter le numérique responsable: activer le mode économies d'énergie sur l'ordinateur et le smartphone, éteindre complètement l'ordinateur, la télévision, la console de jeu, la TV, le boîtier TV... quand ils sont inutilisés, et la box avant d'aller dormir, diminuer la résolution des vidéos regardées en streaming, faire le ménage dans les photos et les données stockées dans le cloud.

9 Cuisiner économe: couvrir les casseroles pour raccourcir le temps de cuisson et économiser 25% d'électricité ou de gaz, couper les plaques électriques un peu avant la fin de la cuisson, éviter d'ouvrir trop souvent la porte du four pour vérifier la cuisson, si le nettoyage à la main ne suffit pas, démarrer la pyrolyse après une cuisson (le four est déjà chaud).

10 Entretenir sa chaudière: c'est obligatoire tous les ans et une chaudière mal entretenue, c'est une surconsommation de 10 à 12%.

POUR ALLER PLUS LOIN

Le tuto « Eau et énergie: comment réduire la facture? » et le guide « Réduire sa facture d'électricité »

Pour être informé immédiatement en cas de tension sur le système électrique: monecowatt.fr

Pour un logement économe longtems, rendez-vous dans un espace conseil France Rénov'



france-renov.gouv.fr
0 808 800 700

Service gratuit
* prix appel

I ACCA Association de Chasse Agréée

Après une année blanche bloquée par le COVID 19, nous avons remis en place notre traditionnelle Fête de la Chasse après avoir été dans l'obligation de changer plusieurs fois le choix de la date. Cette animation a obtenu un petit succès.

Le bureau de l'association félicite et remercie tous les bénévoles qui nous ont aidés, en particulier nos chefs aux cuisines et les jeunes du comité des fêtes.

La date de la prochaine Fête est fixée au 12 février 2023 avec une animation musicale assurée par Chantal SOULU.

En cette saison 2021/2022, nous étions quarante-deux membres de droit et trois membres facultatifs (membres à l'année). Nous avons prélevé vingt-neuf chevreuils et un en tir d'été, six renards, cinquante-quatre ragondins, cinquante-un corbeaux, rats musqués et vison d'Amérique.

Merci aux piégeurs pour le temps passé et les kilomètres parcourus pour obtenir ce résultat.

I Assemblée générale

Lors de l'AG qui a eu lieu le 11 juin 2022 à 18h30 à la maison de la chasse en présence de 29 chasseurs et propriétaires de droit de chasse, le déplacement de la réserve de chasse a été décidé. Elle était en place depuis la saison 2012/2013. Pour une durée de 5 années, elle est désormais située pour le côté Nord depuis la RD 817, limite Gave pour le côté Sud, coté Ouest limite frontière Port de Lanne et le côté Est Balliran, Coteaux, Gestède. Il n'y a pas eu de vote cette année, pas de renouvellement de tiers sortant.

I Bilan financier

Le solde est positif ; pas d'augmentation du prix de la carte pour cette saison.

Coût pour la saison de chasse 2022/2023

- I Permis de chasser Départemental avec abonnement : 159.40€
- I Permis National : 228.00€
- I Assurance Responsabilité Civile : 25.00€
- I Carte ACCA Membre de Droit : 35.00€
- I Carte ACCA Membre facultatif : 70.00€



I Formation hygiène

Trois chasseurs ont suivi une formation et ont obtenu l'agrément pour effectuer l'examen initial sanitaire des animaux prélevés.

Appel à de nouveaux piégeurs : Inscrivez-vous à la formation

Agriculteurs, éleveurs avicoles et chasseurs, nos piégeurs sont souvent sollicités et leur action porte sur divers domaines :

- I Limitation de dommages importants aux cultures.
- I Régulation des espèces classées susceptibles d'occasionner des dégâts.
- I Protection des digues et des infrastructures, de la faune et de la flore.

I Formation piégeurs

Pour devenir piégeur, il faut participer à une formation piégeage qui se déroule en deux parties, théorique et pratique.

Il n'y a pas de limite d'âge et le candidat n'a pas besoin d'être titulaire du permis de chasser.

Cette formation est gratuite.

I Pour toute information :

FÉDÉRATION DES CHASSEURS DES LANDES
111, ch. de l'Herté - 40465 PONTONX SUR L'ADOUR
05 58 90 18 69 - contact@fdc40.fr
www.fedechasseurslandes.com

Contact local / Information sur la chasse

et les jours de battue : Michel LASSABE
Mail : las.mich@orange.fr - 06 13 85 41 51



I APE Association des Parents d'Élèves

L'association des Parents d'élèves du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal Orthevielle / Port-de-Lanne) regroupe les parents des enfants scolarisés qui souhaitent participer ou aider à mettre en place des projets pour nos enfants.

En accord avec les mairies de nos deux villages et le corps enseignant, nous animons différents événements qui permettent de récolter des fonds pour pouvoir financer des activités pédagogiques.

Cette année encore le bureau a connu quelques modifications.

Dans l'ordre de la photo : Marie ROBERT, vice-secrétaire, Audrey LAMOTHE, présidente, Laurie GHERSI, vice-trésorière, Gwenaëlle LASARTE, vice-présidente, Nicolas CANDAU, trésorier.

Est absente de la photo notre secrétaire Jehane LUCAS-PERAUD

L'année passée, les enfants ont pu faire plusieurs sorties que ce soit au cinéma, au théâtre, à la piscine ou entre autres, à la colline aux marmottes dans le parc des Pyrénées à Argelès-Gazost. Nous avons aussi proposé un pique-nique, une tombola, une pesée de jambon ainsi que le traditionnel vide-greniers qui a pu à nouveau être organisé pour le bonheur de tous. L'APE avec la participation des parents a pu répondre présente pour l'opération « Octobre Rose » avec la tenue d'un stand de vente de gâteaux à Port-de-Lanne qui nous a permis de récolter la belle somme de 400 €.



C'est grâce à vous parents que cela a été possible et nous vous remercions pour cette belle mobilisation.

En décembre, l'APE finance le spectacle, le repas, le goûter et les cadeaux de Noël pour que les enfants aient une fin d'année avec des étoiles plein les yeux.

A la cantine, nous avons la chance de pouvoir proposer chaque jour un repas équilibré au prix de 2€ par enfant grâce aux membres actifs qui aident les membres du bureau dans la gestion de la cantine (facturation, encaissement, les courses). L'aide de ces bénévoles nous permet d'avoir ce prix raisonnable.

Pour 2023, nous avons de nombreuses idées de projets à concrétiser et pour cela, nous avons évidemment besoin des bénévoles qui - nous en sommes certains - seront au rendez-vous. Ils nous permettent d'avoir une APE active et de pouvoir offrir à nos enfants de beaux moments de vie et de partage. Nous envisageons d'organiser un carnaval, un loto mais aussi une retransmission d'un voire plusieurs matchs de la coupe du monde de rugby afin de vivre un bon moment de convivialité et de permettre - pourquoi pas - à certains parents de se rencontrer autour d'un verre.

Nous adressons un grand merci à Monsieur le Maire, à l'ensemble de son équipe et à l'équipe enseignante. Mais surtout un grand Merci à vous habitants de notre si beau village d'être toujours présents lors de nos manifestations.

I Anciens Combattants

Suite à l'assemblée générale qui s'est déroulée le 19 mars, le bureau a été reconduit.

I Président : Fabrice JULLIA

I Vice-président : Franck SOULU

I Secrétaire-trésorière : Yvette GRESPINET

I Porte drapeau : René SOULU

I Commissaires de quartiers :

Michel LABORDE, Michel ROUDON, René SOULU

La principale tâche de la section est d'organiser chaque année les commémorations des 8 mai, 11 novembre et 5 décembre pour NE PAS OUBLIER ET RASSEMBLER.

Le bureau remercie tous les participants à ces diverses manifestations : Madame la Directrice et les élèves de l'école, mais également les familles, la formation des « Gatchos kids », jeunes musiciens de la Musicale des Gaves pour leur animation, et la municipalité qui offre à chaque fois le vin d'honneur et met à disposition la salle polyvalente pour nos traditionnels déjeuners d'après cérémonies.





I AOR

Amicale Orthevielloise des Retraités

Cette année 2022, l'AOR compte 169 adhérents.

Nos activités

L'Amicale a organisé diverses manifestations ponctuelles : plusieurs bals, des sorties à thème, des repas et des goûters, un vide-greniers mais aussi une découverte culturelle au Bassin des lumières de Bordeaux et un voyage de plusieurs jours « Les plus beaux villages de France en Dordogne »

Elle a également géré la buvette lors du marché des producteurs de pays en juillet dernier.

L'association propose également des activités hebdomadaires :

- I Marche,
- I Gymnastique,
- I Pétanque,
- I Jeux de cartes.

L'AOR reprend la gestion de la boîte à lire située dans l'ancienne cabine téléphonique. Nous avons encore bien des projets visant à animer les loisirs de nos adhérents.

Mise en place :

- I d'ateliers de loisirs créatifs (tricot, couture, fabrication d'objets décoratifs)
- I d'ateliers informatiques (photo, vidéo, site internet)
- I des Concours de belote
- I 1 Concours de pétanque
- I 1 Voyage sur 4 jours dont la destination est à déterminer

Vous avez des idées, des besoins, des compétences, des passions à partager...

L'AOR serait heureuse de vous accueillir en tant qu'adhérent ou bénévole pour nous aider à évoluer et proposer toujours plus d'animations et de loisirs.

Contact : retraites.orthievielle@gmail.com

Visitez le site internet de l'AOR :
www.amicaleaor.com

I ASO

Association Sportive Orthevielloise

Composition du bureau

- I **Président** : Christophe NUQUES
- I **Vice-président** : Vincent LAGNET
- I **Secrétaire** : Béatrice LAUILHÉ
- I **Secrétaire adjoint** : François BENESSE
- I **Trésorière** : Marina MOUCHET
- I **Trésorière adjointe** : Carole CAZENAVE
- I **Membres actifs** : Jean-Luc FORTASSIER, Paul FORTASSIER, Rémi FORTASSIER, Jean-Luc HITON, Sandrine LABORDE, Hervé LATAILLADE, Thibault LAUILHÉ, Jérôme URBAIN.

I Ecole de Pelote

Durant cette saison, les enfants ont pu participer aux rassemblements et compétitions en mur à gauche et trinquet proposés par le Comité des Landes, l'objectif premier étant de faire découvrir aux joueurs le plus de disciplines possibles.

Après plusieurs mois de réflexion et d'échanges avec nos voisins de l'école de pelote de Port de Lanne, autour d'un projet de commun, nous avons décidé de collaborer pour l'organisation et l'encadrement des entraînements des enfants de l'école de pelote.

Cet encadrement est assuré par 2 éducateurs sportifs de pelote. Les entraînements ont lieu le lundi et le jeudi soir pour les débutants dans la salle polyvalente d'Orthevielle, et le lundi soir et jeudi soir pour les plus grands au mur à gauche de Port de Lanne. Plusieurs créneaux horaires sont organisés.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès d'un des membres du bureau si votre enfant souhaite découvrir cette discipline.

À nouveau cette année, le club a eu à cœur d'organiser la traditionnelle sortie avec l'ensemble des enfants. Cette année, elle a eu lieu le 26 juin et nous sommes partis au JUMP ACADEMY, aire de jeu de trampolines.



Les enfants ont pu sauter, voler, virevolter dans les airs. Energies bien dépensées, nous sommes tous allés nous restaurer dans un fast-food bien connu de tous. Merci aux parents qui nous ont accompagnés sur cette matinée.

L'ASO section pelote tient à remercier Monsieur Le Maire ainsi que la municipalité pour la subvention accordée au club afin de financer le projet de structuration de l'école de pelote du village.

I Vie du club

Cette année encore, nous avons renouvelé la convention avec l'association « Les Colosses aux pieds d'Argile », association qui a pour mission la prévention et la sensibilisation aux risques pédophiles en milieu sportif. Elle a aussi pour objectif l'accompagnement et l'aide aux victimes.

Le 1^{er} mai a eu lieu le traditionnel vide-greniers sous le soleil et l'affluence d'exposants et de visiteurs.

Nous avons eu le plaisir d'organiser le tournoi inter-communal qui s'est déroulé de juin à septembre. Attendus par tous les pelotaris, le nombre de 75 équipes reflète bien l'envie de refouler la « kantxa ».

La spécialité « balle bleue » éducative a été un succès et même les moins initiés ont pris du plaisir.

Le tournoi s'est achevé sur la journée du 3 Septembre autour d'une excellente paëlla, moment très convivial où on a pu retrouver des pelotaris des clubs voisins ainsi que quelques anciens venus partager leurs souvenirs.

Notre beau fronton a aussi permis d'accueillir plusieurs parties et phases finales du Championnat de France Seniors. Cela a demandé une mobilisation sur plusieurs week-end cet été. Ces rassemblements, organisés selon les directives sanitaires, ont fait un bien fou aux nombreux spectateurs et joueurs, heureux de pouvoir à nouveau pratiquer leur sport ou le regarder avec passion.

Un grand merci à tous les bénévoles pour votre aide.

Prévu le 23 Octobre, nous avons organisé notre 9^{ème} vide-poussettes-bourse aux jouets.

Ne pas hésiter à contacter le club pour obtenir une licence pour 2022/2023. Nous vous attendons nombreux et espérons accueillir de nouveaux licenciés et bénévoles au sein de l'ASO Pelote.

Pour toute question ou renseignement, courriel du club : orthevielle.aso-pelote@laposte.net

Rappel : pour pratiquer la pelote basque en compétition, une licence sportive est nécessaire avec obligation de fournir un certificat médical.

I Bilan Sportif saison 2021/2022

Compétitions Landaises

I **Mur à Gauche 30 mètres Paleta Gomme creuse :**
Tournoi individuel Cadette, 1/2 Finaliste :
Maelys LORDON

I **Trinquet Paleta Gomme pleine :**

I 1/2 Finale 1^{ère} série Féminine :

Marina MOUCHET & Delphine DUPORTETS HICAUBE

I 1/4 Finale 2^{ème} série :

Jean-Luc HITON & Cédric LORDON

I 1/16^{ème} Finale 2^{ème} série :

Bertrand PARIS & Frédéric LAFOURCADE

Hervé LATRUBESSE & Fabien BERGÈS

I 1/8^{ème} Finale 3^{ème} série :

Hervé LATAILLADE & Mickaël LAFORCADE

I **Champions des Landes 4^{ème} série :**

François BENESE & Didier CAZENAVE

I **Trinquet Paleta Gomme creuse :**

I 1/2 Finaliste Cadette :

Iris REIGNAUT & Maelys LORDON

I 1/4 Finaliste en 2^{ème} série :

Clémence HITON & Anais SOULU

Iris REIGNAUT & Maelys LORDON

I 1/2 Finaliste Tournoi pelote éducative « Jeunes »

Lina CANDAU & Enara MONCADE

I **Place Libre Paleta Gomme pleine :**

I 1/2 finale en 1^{ère} série : Jérôme BATS et David PEREZ

I 1/8^{ème} Finale 2^{ème} série :

Jean-Luc HITON et Mickaël LAFORCADE

I 1/16^{ème} Finale 2^{ème} série :

Hervé LATAILLADE & Cédric LORDON

I 1/2 finale en 4^{ème} série :

Damien VENTOSA et Marc DACHARRY

I 1/4 Finale Poussin Challenge :

Léo BENESE & Mathis LE GAIN

I 1/4 Finale Benjamin : Lucas HITON et Mathis LIGNAU

I 1/4 Finale Benjamine : Eloïse LAJUS (pour PEY)

I 1/4 Finale Poussine : Lina CANDAU (pour Cagnotte)

Championnat de France

I **Place Libre Paleta Gomme pleine :**

I Finaliste en Nationale A : Jérôme BATS
et David PEREZ





■ Canta Plasé

Le 31 mai, la chorale Canta Plasé, soit une trentaine de participants, s'est réunie à la salle polyvalente pour le repas annuel de printemps. Bonne humeur et chansons étaient au programme !

Le voyage annuel s'est déroulé le 2 octobre au Cabaret Le Mirage à Mézos, toujours avec autant de gaité et de convivialité ambiantes. Nous avons profité d'un repas sympathique « Menu plaisir » suivi d'un spectacle affriolant animé par la revue « Fascination ». Inutile de préciser que le retour fût très gai dans le bus où fusaient de tous côtés les chants des sopranos, alti, basses et ténors ! Une très belle journée, à renouveler au plus vite...

Le 26 novembre s'est déroulée l'assemblée générale durant laquelle a été élu un nouveau bureau composé comme suit :

- **Présidente** : Françoise LARTIGUE
- **Président-adjoint** : Claude LAMAISON
- **Secrétaire** : Marie-José DUTEN
- **Trésorier** : René BONCOEUR
- **Membres du bureau** : Michèle AUDAP, Evelyne QUESNEL, René LALANNE (Chef de cœur), Jany LATAILLADE.

L'année s'est achevée par le réveillon de la Saint-Sylvestre des adhérents à la grange de Lahourcade.

Rappelons que les répétitions ont lieu chaque vendredi matin à 9h30 à la grange de Lahourcade.

Bienvenue à toutes les personnes qui souhaiteraient se joindre au groupe.



■ Comité des Fêtes

Après 3 ans de privations, notre comité des fêtes s'est mobilisé pour réorganiser les traditionnelles fêtes du village, pour le plaisir des grands comme des petits. Comme à leur habitude, un maximum de bénévoles s'est manifesté pour nous épauler, et surtout pour partager la bonne ambiance d'antan.

Pour cette édition 2022, nous remercions les Ortheviellois(es) et les entreprises partenaires pour l'accueil réservé lors de la présentation du programme de ces fêtes, ainsi que pour leur participation les 1^{er}, 2 et 3 juillet. Nous tenons à témoigner encore plus que jamais notre reconnaissance à la totalité des intervenants ainsi qu'à la municipalité pour leur soutien indéfectible avant et pendant ces réjouissances.

Comme d'habitude, les fêtes ont démarré avec le coutumier déjeuner de la Ferme d'Orthe le vendredi. L'ouverture officielle a eu lieu à 19h30 sur le fronton avec la remise des clés à nos jeunes mayés. La suite vous la connaissez ; à 21 heures les Tarbais du groupe « Sangria Gratuite » sont venus enflammer la kantxa du fronton et nous ont régalé les oreilles jusqu'à 23 h, laissant place ensuite au podium Fun system.

Le samedi après-midi, pendant que les boulistes « pointaient », les footballeurs « tiraient ». En effet un tournoi de football a été organisé par nos soins pour inaugurer le City stade, pendant que l'habituel tournoi de pétanque se déroulait sur le nouveau boulo-drome. Après 3 ans à vous priver de ce traditionnel repas, vous avez répondu présents à l'anguillade, que ce soit aux fourneaux ou à table ! 750 repas ont été servis dans la meilleure des ambiances.

Le dimanche matin en l'église Saint Pierre s'est déroulée la messe préparée par les jeunes et animée par les chants de la Chorale Orthevielloise « Canta Plasé ». Le midi, les moules-frites ont attirées 200 convives à la salle polyvalente.



L'après-midi, le Clown Zygo est venu amuser les enfants avant qu'ils ne participent aux ateliers d'arts créatifs proposés par l'association « Les P'tits d'Orthe ». Pendant ce temps, une partie de pelote basque avait lieu sur le fronton.

Pour terminer ce week-end de soleil et de chaleur, il fallait bien un peu de pluie ... Le pique-nique géant s'est donc déroulé en intérieur, mais le groupe 3Akoustik'line était là pour redonner le sourire. Au cours d'une éclaircie, les artificiers ont clôturé cette édition 2022 en tirant un magnifique feu d'artifices que les spectateurs ont pu admirer depuis la cour de l'école primaire.

Le Comité des fêtes a souhaité cette année inviter l'ensemble des bénévoles autour d'un repas le 17 décembre à la salle polyvalente, repas suivi d'un bal ouvert ensuite au public.

Nous tenons encore à vous remercier, vous les aidants, sans oublier la municipalité, les entreprises partenaires et tous les habitants pour avoir contribué au bon déroulement de cette tradition estivale. Cette année encore plus que les autres, nous avons eu besoin de vous et vous avez su nous soutenir. Sans vous, nos fêtes n'existeraient peut-être plus.

Nous vous donnons rendez-vous les 30 juin, 1 et 2 juillet 2023 pour remettre le couvert !



■ Médiathèque

La médiathèque fait partie du réseau de lecture publique du Pays d'Orthe et Arrigans.

Elle reçoit des ouvrages en prêt de la Médiathèque Départementale des Landes (MDL) et du fonds communautaire de la Communauté de communes.

Une coordinatrice du réseau accompagne les médiathèques pour les animations et les formations.

■ Fonctionnement

11 bénévoles : Nathalie BOUGOUIN, Michèle DARRIGADE, Jocelyne DUPOUY, Marie Josée ESPEL, Gisèle FORSANS, Séverine GIMENEZ, Annie LAFERRERE, Laurent LE GAIN, Céline NOTELET, Joëlle PARIS, Michèle PEDUCASSE.

■ **Droits d'inscription gratuits** qui donnent accès à des ressources en ligne (cinéma, presse, livres, musique, jeux...) sur [https : //www.medialandes.fr](https://www.medialandes.fr) rubrique numérique 24/24.

■ Prêts d'ouvrages, CD, DVD gratuits

■ Adhérents

53 nouveaux inscrits et 78 renouvellements en 2022 dont 60 enfants.

17 familles hors commune fréquentent les lieux.

■ Les Collections

■ **Fonds propre** : 820 Ouvrages (90 ouvrages acquis en 2021)

■ **Prêts MDL** : 2950 documents pour Adultes et enfants (romans, policiers, documentaires fonds local, livres en gros caractères, BD, mangas, albums et fictions jeunesse, romans ados, CD, DVD, livres audio).

■ Orthevielle Autrement



Depuis le confinement, notre association est en pause.

En raison des mesures sanitaires liées au covid, nous avons été contraints de cesser l'activité de la boîte à lire que nous gérons dans l'ancienne cabine téléphonique. Compte tenu de la persistance du virus et les vagues d'épidémie qui se succèdent toujours à l'heure actuelle, nous n'avons pas souhaité la remettre en service pour préserver la sécurité de tous.

Le bureau qui travaille aujourd'hui à la mise en place d'autres projets, vous souhaite une bonne année 2023.





| Prêts du fonds communautaire : BD, albums enfants, documentaires adultes.

| Abonnements à des périodiques (Géo, Que choisir, Rustica, Orthenses)

| Espace multimédia

Ordinateur, tablettes avec accès internet et wifi gratuit

| Jeux de société

Prêts de la Ludothèque « l'amuse d'Orthe » pour jouer sur place.

| **Accueil des Assistantes maternelles** avec les enfants dont elles ont la charge 1 fois / semaine le lundi ou le jeudi matin.

| Participation aux Temps d'Activités Périscolaires

1 fois/semaine avec les enfants de primaire et maternelle les lundis et jeudis de 16h00 à 16h30 (contes et jeux).

| **Accueil de classes en mai et Juin** : 3 classes de primaire le mardi de 15h00 à 16h00. À partir d'Octobre, une classe CP/CE1 1 fois /mois le mardi de 15h00 à 16h00.

| **Accueil de 2 stagiaires** : Anaïs et Eve-Marie pour 40 H de bénévolat chacune leur permettant d'obtenir une aide financière du Département pour l'apprentissage du permis de conduire.



Programme d'animations publiques gratuites

| Janvier-Mars : Exposition de peintures de Sandrine NEURAY

| 07 Février : accueil de l'Auteur Maxime DEROUEN avec 3 classes de Peyrehorade (CCPOA)

| 16 Février : Après-midi jeux animée par la Ludothécaire.

| 02 Mars : Atelier d'écriture Haikus et Calligraphie animé par Morgane TELLECHEA(CCPOA)

| 13 Avril : Séance Bébés lecteurs animée par « Le jardin de Jules »

| 13 et 19 Avril : Ateliers poterie adultes et enfants animés par Sandrine THEISEN

| 28 Mai : Spectacle jeune public « Alice au pays des merveilles » par la compagnie Décroche la lune.

| Avril-juin : Exposition peintures de Léa LUYER-TANET

| 13 Juin : Conférence du Centre Culturel du pays d'Orthe avec Maité LABEYRIOTTE : « Marga d'Andurain l'aventurière exploratrice »

| Juillet-Septembre : Exposition de peintures de Joël ABADIA

| 07 Octobre : Spectacle théâtre « Mémé Cassebonbons » avec Anne CANGELOSI en partenariat avec la mairie.

| 08 Octobre : Itinéraires Atelier « Les dangers de l'Infox » animé par l'auteure et journaliste jeunesse Stéphanie DUVAL. (CCPOA/MDL)

| 26 Octobre : Après-midi jeux animée par la Ludothécaire.

| 05 Octobre -15 Décembre : Exposition de l'Atelier de loisirs créatifs d'Orthevielle

| 18 Novembre : Projection Film Documentaire « La terre du milieu » réalisé par Juliette GUIGNARD (CCPOA)

| 03 Décembre : atelier décorations de Noël animé par les bénévoles

| **Horaires d'ouverture au public** : mardi, mercredi, jeudi 16h30-18h30 / Samedi 10h00-12h00
Juillet/Août : Mardi 16h30-18h30
Samedi 10h00-12h00

| **Adresse** : 10, place Montgaillard
40300 Orthevielle

Contact téléphonique : 05 58 90 00 87
(uniquement aux heures d'ouverture)

Courriel : mediatheque@orthevielle.fr

Facebook : médiathèque d'Orthevielle

Accès au Catalogue en ligne :

<https://www.pays-orthe-arrigans.fr>

Tous en Cirk



Cette association ne propose pas d'activité cette année en raison de l'indisponibilité momentanée de l'animatrice.



Suivez gratuitement l'actualité de votre commune et recevez nos alertes

- En communiquant votre adresse mail au secrétariat pour recevoir la NEWSLETTER
- En téléchargeant l'application PANNEAUPOCKET ♥ ORTHEVIELLE
- En visitant régulièrement le site www.orthevielle.fr

Horaires et services Mairie APC / Médiathèque

6 place Montgaillard - 05 58 73 05 90
mairie@orthevielle.fr
Ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et le lundi, mercredi et vendredi de 14h à 17h

Location salle polyvalente

(réservée aux habitants)
Compris cuisine, chambre froide, vaisselle et < mobilier
1 jour 150 € / 1 week-end 300 €
Journée suppl. 50 € / Caution 300 €
Supplément chauffage: 20 € le jeton de 2 h

Location Grange de Lahourcade :

50 €/jour / Caution 100 €
Supplément chauffage: 25 €/jour

Location remorque pour dépôt en déchetterie

1 voyage: grande 60 € - petite 30 €
(Selon disponibilité et sur réservation)

Agence postale, au secrétariat de mairie

Ouverte du mardi au samedi de 9h à 12h
Levée du courrier : 12h

Garderie périscolaire

garderie@orthevielle.fr

Médiathèque

10, place Montgaillard - 05 58 90 00 87
mediatheque@orthevielle.fr
Ouverte mardi, mercredi et jeudi de 16h30 à 18h30, samedi de 10h à 12h

Brûlage à l'air libre interdit toute l'année

Les déchets incinérables doivent être déposés en déchetterie.

Horaires de travaux bricolage et jardinage

Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h

Le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 18h

Le dimanche et jour férié : de 10h à 12h

La nuit : aucun bruit n'est toléré entre 22h et 7h

Travaux de chantiers publics et privés : interdits le dimanche et jours fériés.

Journée Défense et Citoyenneté (JDC)

En 2023, filles et garçons nés en 2007 devront obligatoirement se faire recenser en mairie dès leurs 16 ans révolus en fournissant leur carte nationale d'identité en cours de validité, le livret de famille et un justificatif de domicile de moins de trois mois. Ils seront ensuite convoqués pour participer à cette journée. L'attestation de participation délivrée ensuite devra être présentée lors de toute inscription à un examen ou concours. De cette JDC découle l'inscription automatique sur la liste électorale du lieu de domicile dès la majorité du recensé.

Vacances scolaires

Vacances d'hiver

Fin des cours : vendredi 3 février 2023

Jour de reprise : lundi 20 février 2023

Vacances de printemps

Fin des cours : vendredi 7 avril 2023

Jour de reprise : lundi 24 avril 2023

Pont de l'Ascension

Fin des cours : mercredi 17 mai 2023

Jour de reprise : lundi 22 mai 2023

Grandes vacances

Fin des cours vendredi 7 juillet 2023

Rentrée scolaire

Jour de reprise : lundi 4 septembre 2023

Vacances de la Toussaint

Fin des cours : vendredi 20 octobre 2023

Jour de reprise : lundi 6 novembre 2023

Vacances de Noël

Fin des cours : vendredi 22 décembre 2023

Jour de reprise : lundi 8 janvier 2024

